

Séance du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-22– Nombre d'inscriptions en doctorat

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) et de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Hauts-de-France,

Vu l'article D 612-2 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu l'avis favorable du Conseil de l'Ecole Doctorale Polytechnique Hauts-de-France le 3 juin 2024,

Considérant que 23 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Considérant que l'article 14 de l'arrêté susvisé dispose que « *La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans* » :

Article unique

Le conseil d'administration décide d'adopter la règle selon laquelle, pour pouvoir soutenir, le doctorant doit procéder au moins à trois inscriptions administratives, sur une période minimum de 24 mois.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

INSA HAUTS-DE-FRANCE
Campus du Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9

Nombre de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0